

Protection des civils contre l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées (EWIPA)

Conférence de Dublin – 18 novembre 2022

Appel à l'action parlementaire

Au début du XXe siècle, 15% des victimes des conflits armés étaient des civils¹. Un demi-siècle plus tard, ce chiffre atteignait 50%. **Ces dernières années, ils représentaient près de 90% des victimes lorsque des armes explosives étaient utilisées en zones peuplées.**

Les conflits sont de plus en plus complexes et urbanisés. Frappes aériennes, artillerie lourde, lance-roquettes: les bombardements et pilonnages de villes en temps de guerre sont devenus la norme et non plus l'exception. Lorsqu'elles sont utilisées au cœur des villes, les armes explosives blessent, tuent, détruisent infrastructures et vies humaines sans distinction. L'ampleur de ces drames est incommensurable : au-delà des pertes humaines, les destructions engendrent des déplacements massifs et entraînent dommages psychologiques, coupures d'eau et d'électricité, fermetures d'écoles et ruptures d'accès aux soins.

Marioupol en Ukraine, Mossoul en Irak, Alep en Syrie, Sanaa au Yémen, Dessie en Éthiopie... les multiples conflits armés contemporains laissent des quartiers entiers en ruine dans leur sillage. Autour des points d'impact, les populations et les infrastructures ne tiennent pas le choc. La ville a remplacé les champs de batailles ouverts, devenant l'épicentre des guerres, entraînant avec elle des centaines de milliers de victimes civiles. Les effets dominos sont dévastateurs et demeurent encore palpables dans la vie quotidienne de familles des années, parfois des décennies après les frappes.

Face à ces souffrances humaines, résultant parfois de violations du droit international humanitaire, il est impératif d'agir. **Nous saluons l'adoption de la nouvelle déclaration politique internationale** adoptée lors de la conférence de Dublin le 18 novembre 2022. Nous appelons l'ensemble de nos États à adopter ce texte historique, et à œuvrer sans tarder à son processus d'universalisation et de mise en œuvre effective.

Par leur signature, les États s'engagent à mettre en œuvre des politiques nationales pour limiter et s'abstenir d'utiliser des armes explosives en zones peuplées. Ils reconnaissent la nature colossale des dommages causés par leur usage et les effets dominos sur les infrastructures civiles, et s'engagent, dans le même temps, à partager leurs données sur les conséquences directes et indirectes de ces armes. Les États s'engagent, enfin, à assister les victimes et les communautés, à faciliter l'accès humanitaire et à œuvrer pour le déminage humanitaire des zones touchées.

Tout au long de ce processus, nous, parlementaires de différents pays et de tous horizons, avons un rôle crucial à jouer. En tant que législateurs, notre rôle est central dans la mise en œuvre d'accords internationaux au niveau national. Dans plusieurs de nos pays, un processus parlementaire actif s'est déroulé pendant plusieurs années, avec le concours de la société civile, pour appeler nos gouvernements à se saisir d'urgence de ce sujet essentiel.

La mise en œuvre de ce présent accord doit à présent être aussi rapide, concrète et efficace que possible. **Convaincus de la portée historique et universelle de ce texte, nous souhaitons prendre toute notre part dans son suivi.** Pour cette raison, nous nous engageons à mettre en place les 9 actions concrètes suivantes :

¹ <https://cdn.odi.org/media/documents/12709.pdf>

1. **Signer l'appel parlementaire international** du Réseau International sur les Armes Explosives (INEW). Cet appel résume, comme le présent texte, notre engagement sans faille à œuvrer pour une meilleure protection des civils face aux bombardements en zones peuplées.
2. **Encourager le développement de politiques et pratiques nationales** en matière de protection des civils et d'utilisation d'armes explosives en zones peuplées. Cela comprend les politiques militaires, ainsi que les politiques d'assistance aux victimes et de soutien aux communautés touchées par le conflit. Cela inclut également la mise en place de mécanismes de collecte et de partage des données sur l'utilisation des armes explosives dans les zones peuplées, ainsi que sur leurs effets directs et indirects.
3. **Créer un « groupe d'amis de la déclaration politique EWIPA »** au sein de nos Parlements respectifs. Les groupes d'études et d'amitié doivent être l'un des principaux véhicules permettant le dialogue régulier avec les acteurs diplomatiques et militaires, mais aussi avec les ONG internationales, locales, et tout acteur de la société civile travaillant sur le sujet. Ils sont des plateformes institutionnelles qui devront permettre, au sein de chaque parlement, un travail de fond sur le sujet, un dialogue exigeant et une mobilisation pérenne.
4. **Œuvrer à la collaboration et au dialogue interparlementaire** sur le suivi de la déclaration politique. Les instances telles que l'Union Interparlementaire (IPU) ainsi que tout autre espace de concertation et de travail partagé de parlementaires de plusieurs pays, devront être des plateformes permettant une mobilisation conjointe sur ces enjeux. Nous encouragerons tout particulièrement les synergies et l'échange de bonnes pratiques entre parlementaires travaillant sur d'autres enjeux de désarmement et de protection des civils.
5. **Initier des auditions publiques dans les commissions** des affaires étrangères et de la défense. Ces auditions contribuent à l'indispensable effort de transparence des gouvernements envers leurs parlementaires, qui contrôlent le respect des engagements internationaux des gouvernements, notamment sur les enjeux de défense, de diplomatie, de respect du droit et d'action humanitaire.
6. **Travailler à faire adopter une résolution parlementaire² sur EWIPA.** La résolution, qui peut prendre la forme d'une motion, n'est pas juridiquement contraignante. Toutefois, sa portée symbolique lui confère un poids politique certain : celui d'un Parlement qui affirme sa volonté commune et transpartisane d'œuvrer au succès d'un tel accord.
7. **Poser des questions**, écrites et orales, en séance publique comme en commission, au gouvernement ainsi qu'aux ministres. Cet outil demeure un outil de suivi régulier efficace, qui contribuera à la plus grande transparence de l'action des gouvernements dans leur suivi et mise en œuvre de la déclaration politique.
8. **Jouer le rôle d'ambassadeurs ou de porte-paroles médiatiques** et publics, en travaillant avec les journalistes ou en utilisant nos réseaux sociaux pour contribuer à la plus grande visibilité des différentes tragédies humanitaires et à l'impact de la déclaration politique. Cette action peut inclure un travail avec des personnes directement affectées, ou, en coordination avec les acteurs humanitaires, en rencontrant directement des communautés impactées.
9. **Œuvrer dans nos circonscriptions à la sensibilisation du grand public** sur ces enjeux. Par des réunions publiques, nous avons un rôle à jouer dans l'effort de pédagogie, au niveau local, pour convaincre de la pertinence et de l'impact de la déclaration politique EWIPA.

2. Le 6 mai 2021, le Parlement fédéral de Belgique est devenu le premier au monde à adopter une résolution demandant à son gouvernement de s'engager à éviter l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'impact dans les zones peuplées : <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1222/55K1222005.pdf>